Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Janvier 1901. No. 11

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.00

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur,

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

EDOUARD VII

LA REINE EST MORTE, VIVE LE ROI!

D'après un axiôme de droit constitutionnel anglais, le roi ou la reine ne meurt pas, c'est-à-dire que le trône n'est jamais vacant et qu'advenant la mort du souverain, l'héritier du trône lui succède immédiatement.

C'est ce qui vient d'avoir lieu en Angleterre. La reine Victoria, en expirant, laisse le trône à son fils le prince de Galles, qui règnera désormais sous le nom d'Edouard VII.

Notre nouveau souverain est le fils aîné de la reine Victoria. Il est né le 9 novembre 1841, et est conséquemment âgé de 59 ans et trois mois. Le 10 mars 1863, il épousa Son Altesse Royale Alexandra-Caroline-Maria-Charlotte-Louisa-Julia, princesse du Danemark, la fille aînée du roi Christian IX, roi du Danemark. Et de ce mariage sont nés

SA MAJESTÉ EDOUARD VII,
ROI D'ANGLETERRE

six enfants, dont le deuxième, George-Fréderic-Ernest-Albert, duc de York, né à Marlborough House, le 3 juin 1865, portera désormais le titre de Prince de Galles, par suite de l'avènement de son père au trône. Il a épousé le 6 juillet 1893, la princesse Victoria-Mary de Teck. On sait que le fils aîné du roi Edouard VII, Albert-Victor-Christian-Edward, duc de Clarence et Avondale, né à Frogmore, le 8 janvier 1864, est mort le 14 janvier 1892.

Avec tout l'empire anglais, nous faisons des vœux, pour que le règne d'Edouard VII soit aussi glorieux, aussi fécond en prospérité et en grandeur que celui de sa mère, la grande et digne souveraine qui vient de descendre dans la tombe. Que la Providence le comble de ses bénédictions et l'éclaire pour qu'il puisse gouverner sagement et pacifiquement le grand empire dont il devient aujourd'hui le monarque.

Pour ce qui concerne notre pays, il trouvera ici, comme sa mère, les plus loyaux sujets de la couronne britannique.

Et tout en déplorant la perte irréparable que le peuple anglais vient d'éprouver en la personne de Sa Majesté la reine Victoria, nous nous unissons à tout l'empire pour nous écrier: La Reine est morte, Vive le roi, Vive Edouard VII!

Nouvelles de Quebec

NICOLET

Du *Trifluvien*:

—La grippe fait rage ici. On a compté dans une même journée, au séminaire, jusqu'à cent dix neuf élèves qui souffraient de cette terrible maladie.

—Il parait que les autorités de l'Intercolonial doivent commencer au printemps l'érection d'une gare pour notre ville.

—MM. S. Goudrault et Stanislas Touzière ont été élus par acclamation conseillers de la pa- pour le conseil municipal de la ville auront lieu au mois de mai prochain.

—Nous avons appris avec peine la maladie de Mgr I. Gélinas, protonotaire apostolique et vicaire général. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

LAPRAIRIE

Le couvent des Sœurs de la Providence à Laprairie, province de Québec, est brulé. On dit qu'il y avait $ 25,000 piastres d'assurance.

SAINT-LUC

Le 23 du courant mourut à Saint-Luc, M. Pierre Moreau, respectable et estimé citoyen âgé de 79 ans.

Ses funérailles ont réuni une affluence considérable.

MASSON

M. James Beaton, de Masson, comté de Labelle, s'est fait voler hier la somme de $60 par un de ses employés. Le voleur s'est enfui vers d'autres cieux; l'huissier E, Sabourin, de Labelle est à ses trousses.

MONTRÉAL

Une immense conflagration a eu lieu à Montréal dans l'un des quartiers les plus mercantiles. Les bâtisses du *Board of Trade* ont été réduites en cendre, ainsi qu'un grand nombre d'autres. Les pertes sont de 2,500,000 piastres. Il y a eu aussi deux pertes de vie.

Le printemps dernier, un cultivateur de Saint-Lin perdait son épouse.

Elle lui avait confié, avant de mourir, la garde de leur unique trésor: un jeune garçon de 13 ans, intelligent, vertueux et aimant.

Quelques jours plus tard, le père amena son fils à Montréal et oubliant déjà le serment fait au lit de mort de sa femme, il conduisit un soir l'enfant dans une ruelle solitaire et s'enfuit en l'abandonnant seul, sans ressource aucune 4 sur le pavé de la cité.

Le pauvre petit délaissé erra longtemps par les rues. Ce soir-là, il coucha sur la dure.

Epuisé, découragé, l'enfant se donna enfin à un cultivateur qu'il rencontra au marché Bonsecours, et partit en pleurant pour une campagne voisine.

Il se rendit successivement à Lacolle, puis à Stottsville, s'engagea ça et là sur la route. Il souffrit là de fort mauvais traitements; mais à Saint-Valentin, M. Hormisdas Roy le recueillit et le traita fort bien. Mais un moment, vint où il dut le renvoyer pour faire place à trois orphelins de ses parents. L'enfant finit par aller frapper au refuge de nuit à Montréal. Par les soins des directeurs de cette maison, de généreuses personnes l'ont adopté.

Nouvelles des Etats-Unis

FALL RIVER.

Une tempête de neige qui a menacé de devenir sérieuse s'est abattue sur la ville le 21 courant. Il a neigé si fort pendant toute la soirée et le matin suivant que les rues étaient couvertes d'une couche de boue, ce qui rendait la circulation assez difficile.

LYNN MASS.

Lynn, Mass., 22 janv.—Daniel Mahomey, un employé de la General Electric Works Company, a été tué raide, par un courant d'une force de 3,000 volts qui l'a frappé pendant qu'il travaillait à éprouver une machine.

FITCHBURG, MASS

L'entreprise pour la construction du couvent des Révérendes sœurs Compagnes de Jésus, dans la paroisse St. Joseph, a été donnée à MM. Carpenter et Williams, de Norwick, Ct., le prix est de $51,600.

On commencera les travaux le plus tôt possible afin que le bâtiment soit prêt à recevoir les révérendes sœurs à l'automne. Le site choisi est sur le point le plus élevé du district.

TAUNTON MASS.

Joseph Riendeau, de la maison Riendeau et Héroux, entrepreneurs de pompes funèbres, et Louis Ouellette ont failli être asphyxiés par le gaz se dégageant d'un feu ouvert pendant qu'ils étaient endormis dans cet établissement. Ils sont restés privés de sentiment jusqu'à dix heures, et le jeune Ouellette est encore en danger.

MANVILLE R. I.

Vitaline Ponton, épouse de François Guillette, avenue Bouvier, est décédée après six ans de paralysie, dont quatre semaines ont été passées au lit. Elle était née au Canada le 10 juillet 1833. Elle s'était mariée à St-Grégoire le Grand, P. Q., il y a 45 ans.

NASHUA.

La Rávd. P. Barrett, le distingué prédicateur qui a prêché une mission à l'église de l'Immaculée Conception, est actuellement à Manchester où il donnera une série de conférences sur les principaux articles de notre dogme.

—Les bûcherons reviennent un à un des bois. Les chemins sont devenus impraticables, de sorte qu'il est inutile de bûcher du bois qu'il ne pourront pas transporter.

MILLBURY.

M. Louis Labrecque, de la rue Sigamore a reçu une lettre du capitaine du 7e d'artillerie aux Philippines lui annonçant officiellement la mort de son fils à la suite d'une ruade à la tempe faite par un cheval vicieux. Le capitaine ajoute que le défunt était fort estimé de ses supérieurs et de ses compagnons.

PORTLAND, MASS.

La nomination de l'abbé O'Brien au siège épiscopal de Portland ne rencontre pas les vœux des Canadiens-Français du diocèse, qui forment la majorité des catholiques dans le diocèse.

Le nouvel évêque est fort estimé personnellement, mais les Canadiens espéraient à cause de leur nombre, avoir un évêque de leur nationalité.

Le Manitoba.

Mercredi 30 Janvier 1901

COMMUNIQUÉ DE L'ARCHEVECHE

Voici ce qui se fera dans toutes les paroisses catholiques de l'archidiocèse: Vendredi soir et samedi matin, on sonnera le glas funèbre pendant un temps convenable pour annoncer les obsèques de celle qui a été la Reine Victoria, notre regrettée Souveraine.

Dimanche prochain à l'issue de la messe on chantera le Psaume XIX, *Exaudiat*, pour le nouveau roi et on sonnera les cloches durant un quart d'heure en son honneur.

F. A. DUGAS ptre.
Vic. Gén.,
Archevêché.

Saint-Boniface le 29 Janvier 1901.

Notes Politiques

(Ces notes étaient écrites pour la semaine dernière. L'hommage que nous avons dû rendre à la mémoire de notre illustre reine Victoria, nous a obligés d'en remettre la publication à cette semaine).

"L'élection de M. Bernier est contestée," s'écrie *L'Echo* du 17 janvier. Nul ne le plaindra. Il reçoit la monnaie de sa pièce etc., etc.

Nous avions prévu cette malice de nos adversaires; aussi. nous les avions mis à l'aise dès la semaine précédente.

Tout de même. l'on peut signaler des différences dans les deux cas.

M. Bertrand n'était pas l'élu de la majorité l'année dernière. C'était un escamotage de siège. Les événements l'ont prouvé.

Cette année, M. Bernier est véritablement l'élu de la majorité. Les libéraux ont tout remué contre lui. Ils ont intrigué, ils ont travaillé, ils ont calomnié, ils ont combiné leurs forces et chercher à en prendre de notre côté; rien ne leur a réussi; ils ont été bat- [illegible] contestation n'est qu'une œuvre de rancune, de rage et de discorde.

***

En grosses lettres, *L'Eho* proteste contre la mise en cause de Mgr Langevin dans la contestation de Saint-Boniface!

Nous voudrions croire à la sincérité de cette protestation Mais comment y arriver?

La semaine précédente, ne s'était-il pas rendu solidaire de cette ignominie en publiant sans commentaires, le fameux paragraphe touchant l'influence indue?

Ils attendaient, disent-ils, un apaisement des esprits! Alors, pourquoi soulèvent-ils eux-même les esprits?

Ce qu'ils attendaient, c'était l'effet. Si personne n'eut rien dit, on aurait tout laisser passer comme une lettre à la poste!

Encore en ce moment, ces gens-là, tout en criant leur innocence (oui innocents)! ne se préparent-ils pas à poursuivre cette contestation et à retirer tout le bénéfice qu'ils pourront?

A qui feront-ils croire que ce sont les pétitionnaires qui ont trouvé et fourni le dépôt de 750 piastres, nécessaire en pareil cas?

A qui feront-ils croire que cette contestation s'est ourdie toute seule, sans que les principaux de la gente n'en ait entendu parler?

Mais, nous à qui ils ne content pourtant pas leurs secrets, nous le savions l'avant-veille de la signification de la pétition? Et eux ne l'auraient pas su? Ils devraient au moins ne pas s'en vanter!

Pensent-ils, du reste, que nous ignorons leurs allées et venues, leurs réunions, leurs discours?

L'un des chefs a dit à ce propos: cette fois. nous le tenons l'archevêque Langevin!

Un prêtre éminent ne nous apprenait-il pas lui-même récemment du haut de la chaire que certains d'entr'eux s'étaient oubliés jusqu'au point de maudire leur archevêque?

Se croient-ils donc de force à faire accroire au public que c'est Jos. Senez tout seul qui a inventé cela, pour jouer un tour à ses amis et leur faire du mal?

Jos Senez, c'est peut-être le moins coupable de la bande! Ses chefs lui ont demandé de signer cette pétition. Il a consenti, et maintenant ils le jettent à la mer. S'il est assez bonne pâte pour se prêter à cette fantaisie, c'est son affaire, mais le public n'en sera pas dupe. Il restera convaincu qu'ils ont tous mis la main au sac, surtout les gros; car, parmi les autres, il s'en trouve en effet qui souffrent de la honte que leurs chefs leur ont attirée, et qui joindraient volontiers leur indignation à celle du public en général.

***

L'indignation publique. elle a éclaté au lendemain même du jour où cette pétition a été connue. L'explosion en a été si forte que la peur a pris les instigateurs de la manœuvre, lesquels se sont dits qu'il leur fallait tenter la conjuration de la perte qui les menaçait, à peine de faire machine en arrière. Car rien ne leur coûte. Ils sortent ou rentrent leurs griffes selon que leurs instincts les inspirent. Patte de de velours devant certains personnages et certain public, mais dents acérées quand ils en croient l'occasion bonne.

***

C'est ridicule d'entendre *L'Echo* dire que c'eût été de la part du "parti libéral français, de ceux qui le dirigent, renier tout leur passé que de participer à la production de cette pétition."

Leur passé est en parfaite harmonie avec ce coup de main. *L'influence indue* est d'origine libérale. A maintes reprises ils l'ont invoquée dans la Province de Québec. Ici, le *Free Press* a pu, précisément à l'occasion de l'élection de Saint-Boniface, l'invoquer pendant deux mois sans que *L'Echo*, ni ceux dont il est l'organe, aient protesté. Non seulement ils n'ont pas pro- [illegible] où l'on prétend protester, a mis quinze jours à venir. Bien plus, toujours dans cet article on incrimine le clergé; on l'accuse encore nettement d'avoir exercé une influence indue dans l'élection de Saint-Boniface. Et l'on excuse ceux qui "seraient tentés d'approuver la pétition de Saint-Boniface" estimant non sans raison que l'on ne saurait tolérer aucune "influence indue." Et *L'Echo* ajoute: "Nous partageons leurs convictions." Seulement, pour l'occasion *L'Echo* se risque à dire qu'il eût été mieux de ne pas se servir de ce moyen.

Ah! voyez-vous, c'est que l'on croit voir venir des élections, soit pour Provencher, soit pour Saint-Boniface, et ces messieurs ont peur que cela ne leur gâte la sauce.

Ils s'arrangent pour que leurs manœuvres marchent quand même, et ils font dire par *L'Echo* qu'ils en sont blancs comme neige, espérent qu'en louvoyant ainsi d'une rive à l'autre ils pourront attraper plus de poissons.

***

N'importe, l'article de *L'Echo* contient des aveux qu'il est bon de signaler et de retenir?

D'abord, il admet que l'on a fait là un bien mauvais coup!

Et d'un!

Ensuite, que ce n'est qu'une simple manœuvre politique!

Et de deux!

Que le résultat certain de cette manœuvre sera d'exciter le fanatisme!

Et de trois!

Qu'elle rendra plus difficile le règlement de la question scolaire!

Et de quatre!

Que les instigateurs de cette pétition ont entendu "combattre leurs luttes politiques avec, pour cheval de bataille, la question des écoles!

Et de cinq!

Qu'en l'occasion il est injuste et faux de parler d'influence indue la part de Mgr Langevin!

Et de six!

Nous pourrions continuer ainsi. Mais s'il faut appuyer davantage, il y aura encore du temps pour le faire.

***

L'Echo ne pouvait traiter ces questions sans se livrer, comme de coutume aux personnalités, et sans chercher à frapper son *mea culpa* sur le dos des autres. C'est la tactique des *pickpockets* qui [illegible] ver.

Au commencement de l'article de *L'Echo*, c'est le clergé qui a exercé l'influence indue. A la fin, ce n'est plus lui, mais c'est M. Bernier.

C'est tellement ridicule que nous pourrions être blamés de nous y arrêter. Il ne faut pas jeter sa poudre aux moineaux; aussi nous passons outre pour reprendre une autre assertion de la petite feuille.

***

L'Echo dit que nous avons voulu exploiter l'opinion personnelle *privée* de Mgr Langevin.

D'abord, constatons qu'ici, *L'Echo* admet que Mgr Langevin avait une opinion personnelle, et que cette opinion n'était pas favorable à son clan.

En second lieu, rétablissons la vérité quant au caractère de cette opinion. Si, à l'origine, cette opinion de Mgr Langevin avait un caractère privé, elle est devenue *publique* par la suite. Par conséquent, *L'Echo* sait qu'il dit un mensonge.

En troisième lieu, c'est par suite des abus de langage du clan que représente *L'Echo* que cette opinion est devenue publique. L'archevêque lui-même l'a dit. "L'on a mis publiquement en doute ma parole" voilà pourquoi je parle. Nous défions *L'Echo* d'établir que c'est nous qui avons mis en doute la parole de l'archevêque. Or, si ce n'est pas nous, c'est vous, car il n'y avait en présense que deux partis. Donc, plaignez-vous de vous-mêmes et non des autres.

***

Oui, il y a eu abus du nom et de la parole de l'archevêque, mais cet abus,c'est vous qui l'avez commis.

Publiquement et privément vous avez dit que Mgr l'archevêque favorisait plutôt la candidature de M. Mager.

Vous êtes allés de maison en maison répétant ces propos. En quelques endroits l'on a même dit que Mgr Langevin avait pris la peine d'aller supplier M. Mager de retirer sa résignation, tandis que vous savez qu'au contrairè Monseigneur était allé le féliciter de s'être retiré.

On a obtenu des signatures au bulletin de M. Mager sous le faux prétexte que M. Mager était le candidat de Mgr l'archevêque.

Pendant tout ce temps-là, vous saviez que Mgr l'archevêque n'était pas antipathique à la candidature de M. Bernier. Vous le saviez parce qu'il vous l'avait dit. Le sachant, vous usiez du mensonge en disant que votre candidat était son candidat.

Dès le commencement de la lutte vous avez assiégé l'archevêché. Vous y alliez tantôt l'un après l'autre, tantôt en procession, pour tâcher d'amener Monseigneur à forcer M. Bernier de se retirer.

Ces renseignements, ce n'est pas de l'archevêché que nous les tenons, mais de vous-mêmes, de vos propres indiscrétions. Sentant que vous ne réussissiez pas, vous avez voulu prendre les devants et semer dans les esprits assez de confusion pour espérer la maintenir jusqu'à la fin de la lutte. Ces fourberies exerçaient quelques ravages.

Un jour, des électeurs arrivèrent de la campagne pour nous demander si c'était vrai que l'archevêque de Saint-Boniface désavouait notre candidat.

Il fallait contrecarrer ces impostures. Nous avions sous la main ce qu'il fallait pour cela. Nous nous en sommes servis.

Mais nous nous en sommes servis comme des hommes, publiquement. Nous nous sommes servis d'une parole vraie pour faire prévaloir la vérité contre vos assertions subreptices et fausses, et pour sauvegarder l'honneur de la parole de notre archevêque. Mgr l'archevêque, jugeant les circonstances assez graves pour sortir de sa réserve et revendiquer l'honneur de sa parole mise en doute, devait trouver un écho dans les organes de la publicité catholique. Nous avons accompli ce devoir.

De tout cela vous êtes sortis meurtris,et nous en avons recueilli des bénéfices. Cela devait être. Vous en êtes furieux mais c'est votre faute.

Une anecdote de l'élection prouve bien l'utilité de la publication que nous avons faite.

La veille de la votation, vous avez imaginé une petite circulaire anonyme, dont vous avez honte aujourd'hui, puisque personne d'entre vous ne veut en prendre la responsabilité. L'un de vos cabaleurs entre dans une maison, la circulaire à la main. Il n'y avait là qu'une femme. Mais elle sut mettre l'intrus à la porte d'un geste et par mot. Prenant notre document et votre circulaire calomniatrice elle demande: "Par qui est signée votre circulaire?"

Oh! Il n'y a pas de signature, répond le cabaleur.

Eh bien, reprend la femme, j'en ai une, moi, qui est signée. Je n'ai pas besoin de votre petit papier, au bas duquel personne n'a le courage de mettre son nom!

Et le cabaleur, vexé, s'en fut porter ailleurs son fiel et son vinaigre.

***

Mais ajoute *L'Echo*: Le nom de Mgr Langevin était encastré du nom de M. Roblin!

Où est le mal!

M. Roblin n'est-il pas un honnête homme? Vous n'avez pas coutume à *L'Echo* d'être si particulier!

Pourquoi ne dites-vous pas aussi que les lettres de votre candidat y étaient également!

La pensée qui a présidé à la publication de ces documents a été de réfuter dans un seul feuillet les mensonges que vous aviez semés partout.

Nous avions ce droit-là, et nous en avons usé.

Et ce n'est point parce que des esprits croches, ou dévoyés et mal intentionnés, se seront imaginés de tirer de là de fausses propositions que nous sommes devenus coupables. A ce compte-là, nul ne pourrait plus agir ni parler, car une canaille peut toujours interpréter à mal les meilleures paroles et les meilleures actions.

***

Toujours à ce propos, c'est réjouissant d'entendre *L'Echo* se lamenter sur le fait que nous avons cherché à tirer parti en notre faveur de ces documents!

Eh bien, après!

Pourquoi donc avez-vous tant recherché cette opinion dans les premiers jours de la lutte? Etait-ce pour simplement la mettre en conserve, ou pour vous en servir? Pourquoi donc l'avez-vous si souvent invoquée contre nous, faussement d'ailleurs! Pourquoi donc vos appels réitérés à l'autorité religieuse pour nous sequestrer et nous mettre au ban de l'opinion publique? Si vous voulez qu'on prenne au

(*A suivre sur la 4e page*)

TE DEUM

Par ordre de l'ordinaire, un *Te Deum* solennel a été chanté à la cathédrale dimanche dernier, à l'issue de la grand'messe, à l'occasion du pacifique avènement du roi Edouard VII au trône d'Angleterre.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Sa Grandeur Mgr Langevin est actuellement à Ottawa, en compagnie de M. l'abbé Cloutier.

Le R. P. Bélanger, supérieur de l'Institut des Sourds-Muets, à Montréal, nous a donné, dimanche dernier, un magnifique sermon à la cathédrale.

Le croupe, la toux et les rhumes sont tous guéris promptement par le Pyny-Balsam. Il adoucit la toux presque instantanément, et guérit tout de suite le rhume le plus obstiné. Manufacturé par les propriétaires du Perry Davis Pain Killer.

Il n'y a point de vertu proprement dite sans victoire sur nous-mêmes, et tout ce qui ne coûte rien ne vaut rien.

L'Emulsion de Foie de Morue D.&L. fait un bien immense à ceux qui sont épuisés ou souffrants des effets de la grippe. Préparé par The Davis &Lawrence Co., Lim.

M. Jean Vulliez, depuis plusieurs années établi à Saint-Boniface, a inventé une encre spéciale que la gelée n'altère pas. Il a aussi inventé d'autres produits chimiques pour la croissance et le bon entretien de la chevelure. Nos compliments à M. Vulliez pour son esprit d'entreprise.

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de fournir à toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte à l'effet de consolider et d'amender l'Acte concernant le Trans-Canada Railway Company (La Compagnie de Chemin de Fer du Trans-Canada); pour prolonger le temps fixé pour le commencement et le parachèvement de l'entreprise; pour octroyer à la Compagnie la faculté de commencer la construction à un point quelconque sur le chemin de fer de Québec et Saint-Jean (*on the Quebec and St. John Railway*) ou sur le chemin de fer *Great Northern*, et pour faire fléchir leur ligne principale vers l'extrémité sud de la Baie James et pour bâtir des embranchements à partir de divers points sur la ligne principale jusqu'à Toronto et Winnipeg et jusqu'à l'eau profonde près de l'embouchure de la rivière Nottoway; pour construire et faire fonctionner des vaisseaux à briser la glace; pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires, pour déterminer le montant du capital à être payé préalablement à l'organisation de la Compagnie, et pour autoriser la Compagnie à faire l'acquisition d'autres chemins de fer ou à s'amalgamer avec d'autres Compagnies de chemin de fer.

GEMMILL & MAY,
Procureurs des Requérants.

Ottawa, 21 déc. 1900. 23 1-9i

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session pour un acte incorporant "The Laurentian Assurance Corporation" aux fins de faire des affaires d'assurance maritimes et contre le feu, laquelle corporation aura son principal bureau d'affaire dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

WHITE, O'HALLORAN & BUCHANAN,
Procureurs des Requérants

Montréal, 7 janvier 1901. 23-1-9i

AVIS

Winnipeg, janv. 22 1901.

Avis est par le présent donné que l'Assemblée Annuelle de la *Manitoba Dairy Association* (Association d'Industrie Laitière du Manitoba) aura lieu dans la salle du Conseil de la cité, à l'Hôtel-de-Ville de Winnipeg, vendredi, le 22ième jour de février prochain, à 9 heures a. m. Les réunions seront ouvertes au public généralement. Tous ceux qui sont engagés dans l'Industrie Laitière sont spécialement invités. Pour les programmes voyez les placards

E CORE HIND,
Secrétaire.

23-1—22-2

UNE PROPHÉTIE

Sans être grand prophète, on peut dire ceci: Le XXième siècle saura gré au XIXième siècle de lui avoir transmis le BAUME RHUMAL.

En vente par Martin, Bole & Wynne Co., Pharmaciens en Gros, Winnipeg.

Le fléau des ateliers ce sont ceux qui trouvent l'outil lourd et le verre léger.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant La Congrégation du Très Saint-Rédempteur. L'objet de la dite Corporation est d'avoir à Brandon, ou à d'autres endroits dans la province de Manitoba, un certain nombre de religieux pour aider les autorités Ecclésiastiques de l'Archidiocèse de Saint-Boniface dans cette partie d'icelui qui se trouve dans les limites de la province de Manitoba, en prêchant, donnant des missions et en faisant toutes autres œuvres de religion et de charité que peuvent surtout demander les pauvres et les abandonnés, et cela sous la direction de la susdite autorité Ecclésiastique.

MUNSON & ALLAN,
Sollicitours des Applicants.

19-12-4i

CONSEIL

Avez-vous mauvaise bouche le matin au lever, ou bien sentez vous des aigreurs d'estomac? Prenez de UNE à DEUX cuillérées à thé de Salins dans un demi verre d'eau et cela disparaîtra immédiatement.

Affaires Transferees

Changement de Local

La "De Laval Separator Co." a pris, au 1er janvier, les affaires de la "Canadian Dairy Supply Co.," 236 rue King.

Les affaires de la De Laval Separator au Manitoba, au Nord-Ouest et dans la Colombie Anglaise seront administrées par nous, avec bureaux et magasins à Winnipeg, Man. Vers le 21 janvier, nous nous établirons dans un vaste local, 248 rue McDermott (autrefois occupé par J. Y. Griffin & Co.), directement à l'ouest du bureau de poste, un bloc de distance de la rue Principale. Nous vous invitons respectueusement à nous écrire et nous vous enverrons un catalogue, sur demande. A ceux qui viendront à Winnipeg, une invitation cordiale à nous visiter.

N'achetez pas une écrémeuse avant d'avoir essayé un "Alpha" de Laval, et souvenez-vous que nous sommes toujours prêts à prouver et démontrer la supériorité de notre marchandise sur toutes les autres.

250,000 sont en usage

Nous avons en mains le règlement de toutes les affaires de la "Canadian Dairy Supply Co." et toute correspondance touchant la Compagnie devra nous être adressée.

La De Laval Separator Co

248 McDermott Ave.

Winnipeg - - - Man.

11-1-01

PERDUE—Jument ayant étoile dans le front, H sur l'épaule gauche; communiquer avec AIMÉ BENARD. Grand Central Winnipeg.

16-1-01 5i

AVIS.

Le "Winnipeg Transfer Railway Company," la "Portage and North Western Railway Company" et la "Waskada and North Eastern Railway Company," toutes corporations pourvues de charte par la Législature du Manitoba, feront demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte confirmant leurs chartes respectives et déclarant toutes ces compagnies et chacune d'elles être à l'avantage général du Canada et corps incorporés et politiques, dans les limites de l'autorité législative du Parlement du Canada; et les susdites compagnies et "The Northern Pacific and Manitoba Railway Company" feront demande, en même temps, de pouvoirs devant être contenus dans le même Acte, autorisant l'amalgamation de toutes les compagnies sus-nommées sous le nom de "The Northern Pacific and Manitoba Railway Company," sur des bases qui seront établies par les compagnies, et pour d'autres pouvoirs à la Compagnie amalgamée, relativement à la navigation sur les lacs Manitoba et Winnipegosis et pour obtenir et établir des stations terminales et d'exportation sur les dits lacs.

Daté, nov. 26 1900.

The Winnipeg Transfer Railway Company, The Portage and North Western Railway Company, The Waskada and North Eastern Railway Company, The Northern Pacific and Manitoba Railway Company.

Par EWART, FISHER & WILSON,
Leurs Mandataires.

Trust and Loan Co. Building,
Portage Avenue,
WINNIPEG, - - - MAN.

5-12-19 9i

ON DEMANDE chez M. C. A. Gareau, marchand-tailleur un jeune homme de 14 à 15 ans, sachant parler le français et l'anglais. Prix raisonnable. 28-11-19

AVIS.—Lorsque viendra la prise en considération de l'application du *Winnipeg Transfer Railway Company, The Portage and North Western Railway Company, The Waskada and North Eastern Railway Company, The Northern Pacific and Manitoba Railway Company,* dont avis est donné ci-haut, les requérants demanderont que le nom de la nouvelle compagnie soit *The Manitoba Railway Company* au lieu de *The Northern Pacific and Manitoba Railway Company* comme il est dit dans le susdit avis ci-haut.

EWART, FISHER & WILSON,
Procureurs de tous les requérants.

16-1-01

Pour $1.25 vous aurez une boite d'enveloppes imprimees, aux ateliers du "Manitoba."

Chronique de la Province

SAINT-JEAN-BAPTISTE

(De notre correspondant spécial.)

Les dix-huit et dix-neuf de ce mois Saint-Jean-Baptiste était en liesse. C'était le vingt-cinquième anniversaire de la profession de la supérieure du couvent, Sœur M. Godefroy. Le train de trois heures et demi amenait Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque et plusieurs prêtres : Sa Grandeur avait tenu à venir rehausser la petite fête de famille. Une séance toute intime ; courte et délicate était donnée dans la grande salle du couvent, puis Sa Grandeur bénit de beaux ornements, cadeau des citoyens à la jubilaire. Les nouveaux ornements servaient immédiatement à un salut solennel à la chapelle de l'établissement.

Le dix-neuf, grand'messe à l'église. Monseigneur assistait, paré au trône ; la messe fut chantée par Monsieur le Curé de Saint-Pierre assisté par M. l'abbé Jutras curé de Saint-Pie et M. Bourret, curé de Sainte-Agathe comme diacre et sous-diacre ; après la Messe M. Comeault, préfet de la Municipalité de Montcalm, présenta une très jolie adresse à Sa Grandeur qui sut y répondre par une courte et brillante allocution où il mit en relief le bien immense fait au pays par les religieuses de nos couvents.

Après le dîner les voitures emportaient Monseigneur et sa suite sur le chemin de Saint-Pierre ; à mi-chemin, une courte halte permit à Sa Grandeur de voir la nouvelle chapelle de Sainte-Elisabeth.

C'est, en fait de paroisse, le Benjamin du diocèse de Saint-Boniface, comme le faisait remarquer l'adresse des citoyens à Sa Grandeur. Sainte-Elisabeth, par sa position, est destinée à un rapide développement et c'est pour nous un point stratégique. Il y a dix-sept ans, le Curé de Saint-Jean-Baptiste et le curé de Saint-Pierre passaient un jour à l'endroit où vient d'être construite la nouvelle chapelle et ils se disaient que le site serait admirable pour y jeter une paroisse qui relierait les établissement catholiques, florissants déjà, de la Rivière Rouge et de la rivière aux Rats. Aujourd'hui c'est chose faite. La nouvelle paroisse possède déjà trois écoles.

En route pour Saint-Pierre au milieu de la tempête !

SAINT-PIERRE-JOLYS

(De notre correspondant spécial.)

Il y a de cela un an environ, le couvent de Saint-Pierre devenait la proie des flammes. Ce malheur inattendu plongeait la catholique population de cette paroisse dans la plus cruelle anxiété. L'épreuve fut grande, très grande même, mais si dure qu'elle fût elle ne parvint pas cependant à éteindre la confiance intime du digne curé de Saint-Pierre. "*Lui a toujours pensé à rebâtir le couvent.*" Aussi "*En avant*" disait-il quelque temps après à ses paroissiens. L'élan donné, la confiance renaît [illegible] les difficultés s'aplanissent peu à peu et l'on vit, chose admirable, dans une année de stérilité, une population déjà surchargée par les premières dépenses d'une église en construction, fournir aux bonnes Sœurs de Jésus-Marie quelque chose approchant $1,000.

Voilà un petit mot d'histoire. Aujourd'hui, 20 janvier, l'œuvre reçoit son couronnement, et qui plus que l'évêque, fidèle et vaillant gardien de nos droits et de l'enfance, pouvait donner à cette œuvre du temps la bénédiction du ciel. La cérémonie eut lieu à l'issue de la messe. Vraiment elle fut imposante. Mgr Langevin, précédé d'une foule immense, escorté d'une couronne de prêtres vénérables, s'avance solennellement en procession au chant du *Magnificat* Arrivé au seuil du couvent, Sa Grandeur bénit une magnique statue de Marie Immaculée, don princier autant qu'artistique du R. M. Jolys, curé de Saint-Pierre. Cette statue était, disons-le à la louange de Marie et du curé de Saint-Pierre, la réalisation d'une promesse faite le soir même de l'incendie. Sa Grandeur procéda ensuite à la bénédiction extérieure et intérieure du couvent au chant solennel du *Miserere*. Est-ce tout ce que nous avons vu à Saint-Pierre ? Non. Le soir nous réservait une touchante cérémonie. La bénédiction d'une jolie petite cloche, don gracieux des enfants du couvent. Comme c'est charmant une cloche offerte par des petits enfants ! Aussi comme ils étaient gentils et aimables ces petits parrains et ces petites marraines escortant leur filleule bien-aimée ! Le soir enfin, les bonnes Sœurs, obéissant à un sentiment de reconnaissante délicatesse, offrirent à Monseigneur et à toute la population une séance qui fut réellement bien réussie sous tous les rapports. Le R. M. Jolys remercia Sa Grandeur en termes émus, affirmant qu'il était heureux de déclarer en cette circonstance : "qu'il n'avait jamais rien demandé à ses paroissiens, sans sans l'avoir obtenu," ajoutant que ce jour était pour lui le plus beau jour de sa carrière sacerdotale à Saint-Pierre. Monseigneur félicita prêtres, sœurs et enfants, encouragea les petits et les grands. Sa parole paternelle, chaude en même temps qu'entraînante, fut accueillie au milieu des applaudissements répétés, faible écho des sentiments de respect, de reconnaissance et de foi qui nous attachent, nous chrétiens, à Notre Chef et Père Bien-aimé.

UN SPECTATEUR.

[Nous apprenons, par ailleurs, que le R. P. Dom Claude Massonat, des Ch. Rég. de l'Immaculée Conception, et curé de Saint-Claude, a donné un sermon de circonstance, dont les précieux enseignements resteront à jamais gravés dans la mémoire des petits enfants de Saint-Pierre-Jolys].

MARIAPOLIS

(De notre correspondant spécial)

Mardi, 15 janvier, M. Emile Daneault et Mlle Falcon, institutrice, recevaient la bénédiction nuptiale dans la chapelle de Mariapolis des mains du Rév. P. Augustin Roux, Chanoine Régulier, curé de la paroisse de Saint-Alphonse. M. Emile Daneault était accompagné de M. Pierre Chapdelaine, rentier, et Mlle Falcon, de M. Hector Carbonneau, marchand.

Il y eut grand'messe. Le chant était sous la direction de M. Etienne Lapierre, forgeron. C'est dire que c'était beau. La voix de stentor de notre vieux chantre, quoiqu'un peu lente, n'a rien perdu de sa sonorité. M. Moïse Landry, marchand de nouveautés, organiste par interim, nous fit entendre les accords les plus harmonieux ; tout contribuait à rehausser l'éclat de cette belle cérémonie.

Malgré une température bien froide, plusieurs amis de M. E. Daneault et de Mlle Falcon s'étaient empressés de les accompagner au pied de l'autel. Après la cérémonie, le jeune couple se rendit à la résidence de M. Hector Carbonneau où un copieux dejeuner l'attendait. Ensuite, nos nouveaux-mariés prirent les chars pour se rendre à Saint-Joseph où demeure la famille du marié. Jeudi, il y eut une veillée de réjouissance à la résidence de M. J.-Bte Daneault, d'amis s'y étaient rendus pour présenter à l'heureux couple leurs souhaits et leurs félicitations sous la forme d'une adresse des mieux composées présentée par M. A. Nadeau. Un superbe cadeau fut aussi présenté à Monsieur et à Madame Daneault. Inutile d'ajouter que la soirée se passa très agréablement. Tous conserveront longtemps un doux souvenir de cette fête.

Vendredi, nos aimables voyageurs nous revinrent enchantes de leur voyage et charmés de l'accueil que leur ont fait leurs parents et amis de Saint-Joseph. —Communiqué.

UN LIVRE INTERESSANT

Françoise, le correspondant féminin de *La Patrie*, vient de mettre en volume toutes les chroniques publiées par elle entre 1891 et 1895. Nous avons parcouru ce volume qui a certainement beaucoup d'intérêt ; c'est d'une lecture instructive en même temps qu'agréable. Nous remercions l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire de son livre, lequel est en vente chez Déon Frères, 1877, rue Ste Catherine, Montréal. Prix : 50 cents.

Notes Politiques

(*Suite de la 2e page*)

sérieux vos lamentations, commencez par observer ce que vous prêchez aux autres.

***

Bien naif aussi le paragraphe où l'*Écho* parle de "l'abnégation politique de son parti qui serait allé jusqu'à s'effacer dans l'élection de Saint-Boniface jusqu'à soutenir une candidature conservatrice." Tout cela, c'est de l'imposture.

Messieurs, vous trouviez les raisains trop vers ; vous n'osiez pas y mordre, et c'est pour cela que que vous n'avez pas mis l'un des vôtres sur les rangs.

D'ailleurs, celui que vous avez mis s'était constitué votre homme lige. Un homme qui se présente dans ces conditions là, donne par le fait même, des arrhes à ceux qui le poussent

Il n'y a eu qu'une candidature conservatrice ; c'est celle de M. Bernier. L'autre, éclose dans le cenacle libéral, portait la frappe libérale. On a voulu nous

l'imposer sous un faux prétexte, sans nous consulter.

Si cette tentative avait réussi, on aurait crié au triomphe des hommes et des idées qui ont ruiné nos institutions.

Voyez l'outrecuidance de ces gens là. Ils sont une demi-douzaine, qui font les coqs du village. Ils ont la prétention de tout conduire et de tout décider, seuls. Quand ils parlent on croirait toujours entendre la voix bien connue de Tartufe s'écriant : "La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir."

S'ils avaient réellement voulu faire de la conciliation sur un nom, ne devaient-ils pas commencer par s'aboucher avec nous. tout au moins avec notre comité ? Mais non-ils décident tout dans leurs cabinets particuliers, et puis, il nous faut ensuite en passer par là, sinon nous sommes des turbulents !

En voilà des gens sages pour parler de turbulents !

Tenez ! La vérité la voici.

Les libéraux avaient un candidat de leur couleur. Ils en avaient fait le choix ; il avait accepté. Quelques heures après, cependant-il se retirait de la lutte au grand chagrin de ceux qui l'avaient immatriculé. C'est alors que voulant à tout prix faire la guerre—et non la conciliation—ils tâchèrent de trouver un candidat tant pis. Ils le trouvèrent.

Le second candidat a été battu comme l'eût été le premier. Mais ces incidents établissent qu'il n'y a chez nos adversaires ni abnégation ni désir de conciliation. Ne pouvant arriver à leur but par la ligne droite, ils ont voulu l'atteindre par un biais. Ne pouvant lancer leur loup avec son vrai poil, ils l'ont recouvert d'une peau d'agneau. Mais les électeurs, avec un flair merveilleux, ont découvert l'imposture et l'ont trouvée de mauvais goût, [illegible] fait la besogne qui était à faire. Ils sont prêts à la recommencer s'il le faut.

INVENTION PERFECTIONNEE

M. Jehan de Froment, l'inventeur de l'Avertisseur Instantané Automatique d'Incendie, vient de perfectionner cette invention en y ajoutant un appareil qui donne l'alarme chez les pompiers au moment même où la sonnerie de la maison où il est posé se met en mouvement.

Lundi après-midi, M. de Froment a fait un essai public de ce nouvel appareil, en faisant fonctionner celui qu'il vient d'installer entre l'Hôtel-de-Ville de Winnipeg et la Bâtisse Centrale des Pompes. L'essai a si bien réussi qu'en deux minutes la brigade était aux abords de l'hôtel-de-ville, prête à combattre le feu. M. de Froment a été, comme on le pense bien, chaleureusement félicite sur cette splendide invention.

Chose digne de mention et qui assure le bon marche du posage de l'Avertisseur, c'est qu'un circuit de deux fils électriques seulement suffit pour mettre tous les établissements d'une ville en communication avec les stations de pompes.

Les chefs de brigade de Winnipeg, les échevins et un bon nombre d'agents d'assurance sur le feu, présents à l'expérience de lundi, ont proclamé parfait le fonctionnement de l'appareil de Froment.

Il y a toujours une douleur cachée au fond de chaque joie mauvaise.

NOTICE

The Canadian Northern Railway Company will apply to the Parliament of Canada at its next session for an Act confirming the amalgamation with the Ontario and Rainy River Railway Company and The Manitoba and South Eastern Railway Company, and confirming the bond issues and mortgages securing the same covering the Ontario Division and the Gilbert Plains Branch of the Company, and authorizing the Company to make traffic and others arrangements with the company contructing a bridge over the Rainy River and with the Minnesota and Manitoba Railroad Company, and empowering the Company to construct the following lines of railway, viz.—

1. Commencing at a point on the Company's lines between Winnipeg and Marchand, thence in a generally westerly direction to a point at or near Carman, thence in a generally westerly direction passing through or near Belmont to the Western boundary of Manitoba.
2. Commencing at a point on the last mentioned line between Carman and the Red River, thence in a generally north-westerly direction to a point at or near Portage-la-Prairie.
3. Commencing at a point on said first mentioned line west of Carman, thence in a generally southerly direction passing through or near Manitou to the international boundary.
4. Commencing at a point on the line between Carman and the Red River, thence in a generally southerly direction to a point at or near Emerson, and commencing at a point on said line, thence in a generally easterly direction along or near the row of townships numbered one to a point on the Company's main line between Vassar and Sprague.
5. Commencing at a point ten miles north of the Company's line between Winnipeg and Ste Anne, thence in a generally southerly direction to the international boundary.
6. Commencing at a point on the Company's line at or near the end of the forty miles constructed by The Winnipeg Great Northern Railway Company, thence to or near the Village of St. Laurent, thence to Oak Point on Lake Manitoba, thence in a generally northerly direction to a point at or near Grand Rapids on the Saskatchewan River.
7. Commencing at a point on the Company's line between Oakland and Macdonald, thence in a generally westerly direction to a point in or near Brandon, thence in a generally north-westerly direction to the Provincial Boundary at or near Township 15 or 16 thence in a generally north-westerly direction to a point on the Company's line north west of Battleford.

J. M. SMITH,
Secretary,
Canadian Northern Ry. Coy

Dated January 2nd 1901.

AVIS

Avis est donné par la présente que la Compagnie de chemin de fer Canadienne du Nord demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte confirmant la fusion avec la Compagnie de chemin de fer Ontario et Rivière La Pluie et la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est, et confirmant les émissions d'obligations et les hypothèques en garantie couvrant la division d'Ontario et l'embranchement de Gilbert Plains de la Compagnie, et autorisant la Compagnie à faire des arrangements de trafic et autres avec la Compagnie construisant un pont sur la Rivière La Pluie et avec la Compagnie de chemin de fer Minnesota et Manitoba, et autorisant la Compagnie à construire les lignes de voies ferrées ci-dessous, savoir :—

1. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Marchand, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point à ou près de Carman, de là dans une direction généralement ouest traversant Belmont ou près de là jusqu'à la frontière ouest du Manitoba.
2. Commençant à un point sur la ligne en dernier lieu mentionnée entre Carman et La Rivière Rouge, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point à ou près de Portage-la-Prairie.
3. Commençant à un point sur la dite ligne en premier lieu mentionnée à l'ouest de Carman, de là dans une direction généralement sud traversant Manitou ou près de là, jusqu'à la frontière internationale.
4. Commençant à un point sur la ligne entre Carman et la Rivière Rouge, de là dans une direction généralement sud jusqu'à un point à ou près d'Emerson, et commençant à un point sur la dite ligne, de là dans une direction généralement Est le long ou près de la rangée de Townships numérotés un jusqu'à un point sur la ligne mère de la Compagnie entre Vassar et Sprague.
5. Commençant à un point dix milles au nord de la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Sainte-Anne, de là dans une direction généralement sud jusqu'à la frontière internationale.
6. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie à ou près de l'extrémité des quarante milles construits par la Compagnie de chemin de fer Grand Nord de Winnipeg, de là, à ou près du village Saint Laurent, de là à la Pointe des Chênes sur le lac Manitoba, de là dans une direction généralement nord jusqu'à un point à ou près des Grands Rapides sur la Rivière Saskatchewan.
7. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Oakland et Macdonald, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point dans ou près de Brandon, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à la frontière provinciale à ou près du township 15 ou 16, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point sur la ligne de la Compagnie au nord-ouest de Battleford.

J. M. SMITH,
Secrétaire.
Cie de Ch. de Fer Canadienne du Nord.

Daté 2 janvier 1901.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. le maire Senécal est parti jeudi dernier pour une promenade de quelques semaines dans la province de Québec.

—Mlle G. Bertrand, fille de M. Théo. Bertrand, est revenue, samedi, d'une promenade dans la province de Québec.

—"Le Bazar" a en ce moment une vitrine très intéressante; le petit raquetteur, tout vêtu de blanc, comme un membre du "Voyageur," excite particulièrement la curiosité du passant.

—Tout en n'oubliant pas de remercier ceux de nos abonnés qui ont eu l'obligeance de nous faire parvenir leur souscription, nous prions instamment les autres de s'acquitter également de cette obligation. Une piastre ou deux ce n'est pas beaucoup pour chacun. Mais pour nous, voyez ce que ça serait si nous recevions toutes ces piastres éparses de divers côtés. Nous avons sur nos listes au-delà de 1000 noms dont les souscriptions ne sont pas payées. Sans doute on se dit qu'une piastre, c'est si peu que nous ne devons pas en souffrir. Supposez que tout le monde dise cela, nous voilà privés du coup de 1000 piastres. Allons, braves et intelligents abonnés, soyez gracieux pour nous et envoyez-nous promptement votre redevance.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à l'assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant Les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception. L'objet de la dite corporation est d'avoir à Notre-Dame de Lourdes ou à d'autres endroits dans la Province de Manitoba un certain nombre de religieux pour aider les autorités ecclésiastiques de l'archidiocèse de Saint-Boniface dans cette partie d'icelui qui se trouve dans les limites de la Province de Manitoba, en prêchant, donnant des missions et en faisant toutes autres œuvres de religion et de charité appartenant au ministère paroissial aussi pour se livrer à l'éducation à la culture et à la colonisation et obtenir le droit de posséder aux fins susdites et autres fins analogues

JOSEPH BERNIER.
Soliciteur des applicants.

9-1-01-4i

PERDUS—Depuis 5 ou 6 semaines, à Saint-Boniface, 6 bœufs de 2 ans et demi et 2 taures de 2 ans et demi, le bout de l'oreille gauche coupé carré. Toute personne qui en donnera connaissance aux RR. SS. de la Charité, ou les ramènera, sera généreusement récompensé.

12-12-19 jno

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un acte incorporant "Les Franciscaines Missionnaires de Marie." L'objet de la dite corporation est d'avoir à Saint-Laurent ou à d'autres endroits dans la Province de Manitoba, un certain nombre de religieuses pour se livrer à l'enseignement et aux œuvres de charité de toute sorte et d'obtenir pour elles le droit de posséder aux fins susdites et autres fins analogues.

JOSEPH BERNIER.
Soliciteur des Applicantes

9-1-01-4i

Province du Manitoba

o o: o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DU MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

Des octrois gratuits de terres (Free Homesteads)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

L'INDUSTRIE LAITIERE

L'Association de l'Industrie Laitière du Manitoba est actuellement à organiser sa 14ième convention annuelle et la circulaire suivante a été adressée à tous les membres de l'Association et aux Secrétaires des beurreries et fromageries de la province :

MONSIEUR,

La convention annuelle de l'Association d'Industrie Laitière du Manitoba est fixée à vendredi le 22 février prochain, et s'ouvrira à 9 hrs a. m., à l'Hôtel de Ville de Winnipeg, dans la salle du Conseil.

Un programme des plus intéressants a été préparé. Voici les noms des orateurs et les sujets qu'ils traiteront : Professeur James W. Robertson : "L'état de l'industrie laitière au Canada ;"

M. J. A. Roddick (revenu récemment de la Nouvelle Zélande, pour entrer à l'emploi du gouvernement fédéral) "L'industrie Laitière à la Nouvelle Zélande," et "la fabrication du beurre et du fromage au Manitoba ;" M. Wm. Grassick, président de l'association : "La manière de faire fonctionner une beurrerie et la manière de recevoir la crême." M. S. A. Murray, surintendant de l'Ecole d'Industrie Laitière du Manitoba ; "Leçons à tirer des diverses expositions de beurres et de fromages aux Exhibitions d'automne du Manitoba."

M. T. D. Moran, professeur pour la fabrication du fromage à l'Ecole d'Industrie Laitière du gouvernement à Winnipeg : "La fabrication du fromage dans l'est de la Province. "On compte aussi sur des discours par le Premier Ministre Roblin, M. Hugh McKeller, du Departement de l'Agriculture ; M. S. A. Bedford, surintendant de l'Exposition de Brandon ; M. W. J. Mitchell, surintendant de beurreries du gouvernement dans l'Assiniboia et C. Marker, des beurreries du gouvernement dans l'Alberta.

La présence en grand nombre de tous ceux qui sont intéressés dans l'industrie laitière est tout ce qu'il faut pour faire un succès de cette convention. Venez et amenez un ami. Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'association pour assister aux séances bien que tous seront reçus comme membres avec plaisir.

Les billets de chemin de fer se vendront à bon marché : cette vente de billets se fera les 18, 19 et 20 février ; aller et retour, le prix d'un simple billet.

L'exécutif de l'Association a constaté aux dernières réunions toute l'utilité des rapports des beurreries et fromageries et compte que chaque établissement enverra un représentant muni d'un rapport. Que le rapport contienne les renseignements suivants autant que possible :

Quantité de crême reçue et quantité de beurre fabriqué.

Quantité de lait reçu et quantité de fromage fabriqué. Coût de la fabrication et prix moyen par livre.

Augmentation de produits fabriqués et excédant de profit sur l'année précédente ? Distance des fermes où vous prenez le lait et la crême et coût de ce transport ?

Quels sont les désavantages spéciaux à votre district ?

Quels sont les avantages spéciaux de votre district ?

Quelles sont suivant vous, les améliorations les plus importantes à faire pour rehausser la qualitité du beurre et du fromage.

S. V. P. que ce rapport soit assez court pour pouvoir être lu dans quatre (4) minutes.

E. CORA HIND,
Secrétaire.

L'assemblée annuelle de l'association des fabricants de fromage et de beurre aura lieu le 20, 21 et le 22 février prochain dans la salle Maw, place du marché, près de l'Hôtel Leland, Winnipeg.

PROGRAMME

1er jour en Anglais.

Discours du Président.

La fabrication du fromage en sections par C. C. McDonald ; D. M. Shunk, J. N. Ross, N. J. Cluff.

L'épreuve du lait par le système Babcock.

M. Alex. Mitchell, spécialiste du gouvernement fédéral.

Discussion sur divers sujets.

2ième jour en Français.

Discours du Président et autres.

2o. La fabrication du fromage par nos meilleurs fabricants.

3o. Discours par M. Théophile Paré. L'organisation de sociétés laitières coopératives et leur direction ; statistiques sur l'exploitation d'une fromagerie modèle

4o. Wm Lagimodière M. P. P. Lorette.

5o. Discours par M. Victor Renuard, Saint-Pierre.

6o. Discours par M. L. Voisin, Saint-Laurent.

JEUDI SOIR

Ouverture solennelle de la convention.

Discours de l'Honorable Ministre de l'Agriculture, R. P. Roblin.

Discours du Professeur J. R. Robertson d'Ottawa

C. C. Castle,
Commissaire de la Halle aux Blés.

Discussiondu discours du Président.

3ième jour.

Rapport des Comités.

Résolutions et clôture de la convention.

Prix réduits sur les chemins de fer.

S. M. BARRÉ.
Président.
D. W. SHUNK
Secrétaire Protempore.

SI APRÈS UN TOUR DE VOITURE vous avez froid, une cuillerée à thé de Pain-Killer dans un verre d'eau chaude sucrée, sera un meilleur stimulant que le Whiskey. Evitez les contrefaçons, il n'y en a qu'un de bon, c'est celui de Perry Davis. 25c et 50c.

A Propos d'Agriculture

RENSEIGNEMENTS UTILES

Grâce au moyen indiqué ci-dessous le cultivateur qui n'a qu'un petit nombre de vaches laitière peut conserver son beurre durant une saison entière s'il le faut, pour le mettre en tinettes.

Quand le beurre est en grains dans la barate, le laver avec soin, afin d'en faire sortir tout le petit lait, puis le placer à l'état granulaire, dans des coffres ou des tonneaux contenant de la saumure très forte.

Pour le mettre en tinettes quand le moment de la vente est arrivé, on le sort de la saumure et on le malaxe en le lavant à l'aide d'un filet d'eau claire. On le sale ensuite comme du beurre frais.

Durant la période de conservation le beurre doit être maintenu immergé dans la saumure au moyen d'une planche trouée bien propre et tout à fait inodore.

LE SEL ET LES VACHES

On a fait maintes expériences qui ont démontré que le sel augmente la production du lait chez les vaches.

Ainsi, durant un mois trois vaches ont été complètement privées de leur ration ordinaire de sel, et l'on constata chaque jour, une diminution graduelle du lait.

Après ce mois les vaches ont reçu chacune, dans leur ration, quatre onces de sel par jour et au bout de quinze jours, l'augmentation en lait a été de 100 livres et, dans tout le mois, de 200 livres.

Il ne faut pas oublier que les vaches doivent avoir constamment de l'eau pure et fraîche à leur dispositions, surtout quand on leur donne du sel.

L'AVOINE CONCASSÉE

On admet généralement qu'il est inutile de concasser ou d'applatir l'avoine pour un cheval adulte, doué d'un bon appareil mastificateur. Mais, dès que pour une cause ou une autre, la mastification laisse à désirer il vaut mieux diviser le grain. L'amande de l'avoine s'imprègne plus complètement de salive et la digestion s'effectue dans de meilleures conditions pour l'assimilation. C'est dans ce cas, que l'on peut dire que l'animal se porte mieux avec une ration moindre. Mais, en réalité, il ne faut pas considérer le volume, qui a augmenté par l'applatissement, mais uniquement le poids, qui, seul, doit être pris en considération.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 29 Jan. 1901.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à 0 18
Fromage	0 9½	à 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 18
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 00	à 0 35
Navets, le minot	0 15	à 0 20
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 50	à 1 75
Choux, par douzaine	0 00	à 0 50
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	2 25
" Strong Baker	2 10
" Manitoba Baker	1 70
" Imperial Baker	1 30
" Superieure XXXX	1 20
" Nestor	1 05
Gru, la tonne	14 50
Son, "	12 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50



1C-10-19 3 n



The Canadian Northern Ry Co.

HORAIRE

Prend effet le 10 Déc. 1900.

STATIONS ET JOURS	All. Au Sud	All. Au Nord	Arr.
Winnipeg à Gladstone, Makinak, Dauphin, etc., mar. jeu. sam.	....	7 30	17 45
Dauphin, Makinak, Gladstone, etc., à Winnipeg, lun. mer. ven.	11 30	....	22 30
Winnipeg à Winnipegosis, mardi	....	7 30	21 15
Winnipegosis à Winnipeg, mercredi	7 15	....	22 30
Dauphin à Winnipegosis et retour, vend.	16 45	13 00	19 00
Dauphin à Swan River et Erwood, sam	....	8 20	21 45
Erwood et Swan River à Dauphin, lun	5 00	....	18 20
Dauphin à Swan River, merc	....	8 20	15 20
Swan River à Dauphin, jeud.	....	8 00	15 00
	EST	OUEST	AR.
Winnipeg à Grandview, jeud.	....	7 30	21 15
Grandview à Winnipeg, vend.	7 30	....	22 30
Dauphin à Grandview et retour, mar.	13 30	9 00	15 45
Winnipeg à Warroad et Beaudette et stations intermédiaires, lund, et jeud.	8 20	....	19 00
Warroad et Beaudette à Winnipeg, mard. et vend.	....	6 00	16 40
Winnipeg à Redford et retour, merc. et sam.	8 20	12 40	16 40

D. B. HANNA, Surintendant Gén.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

II

No. 9,

En outre, quand bien même les Jésuites du siècle dernier se seraient rendus coupables de tous les crimes qu'on leur a imputés, cela ne prouverait encore rien contre les Jésuites d'aujourd'hui. Je puis un jour ou l'autre être appelé à la tribune et être forcé de prendre la parole contre eux ; il répugnerait à ma conscience d'honnête homme d'avancer des faits qui ne fussent pas clairement démontrés, et je voudrais en outre avoir contre eux quelque chose de précis, d'actuel, de nouveau ; des faits délictueux ou des paroles coupables d'un Jésuite vivant aujourd'hui en France.

Depuis quelque temps je caresse un projet que je voudrais mettre à exécution : je voudrais trouver un jeune homme intelligent et dévoué qui entrerait dans un de leurs noviciats, vivrait de leur vie, arriverait à pénétrer leur pensée, à découvrir leurs secrets et nous rendrait compte exact de tout ce qu'il aurait vu et entendu. Voyez-vous quelle force cela me donnerait, si du haut de la tribune, je pouvais faire tomber des accusations formelles, nettes, précises ; citer les noms des coupables, et donner toutes les circonstances du jour, de l'heure et du lieu.

—Vous serez ce jour-là un éclatant triomphe, Monsieur le ministre, et qui sait si un aussi magnifique succès ne vous désignerait pas pour notre futur président du conseil.

—Je ne vise pas aussi haut, Monsieur le député, je me contente de consacrer toute mon énergie et tout ce que je puis avoir de talent à servir mon pays. Malheureusement je crains qu'il me soit bien difficile de trouver un homme réunissant toutes les qualités nécessaires pour bien remplir mes intentions.

—Difficile, oui ; impossible, non. Si je vous ai bien compris, il vous faudrait un jeune homme sans préjugés, intelligent...

—Très intelligent.

—Très intelligent et assez ambitieux, ou assez besoigneux, pour que ses propres intérêts vous soient une garantie certaine de son dévouement.

—C'est parfaitement cela.

—Eh bien ! ce jeune homme, je puis vous le présenter demain, si cela vous est agréable.

—Non pas, je tiens à ne pas le voir. Plus tard peut-être, quand il aura accompli sa mission...mais maintenant il vaut mieux que tout se passe en dehors de moi.

—Comme vous voudrez.

—Vous connaissez mes intentions, vous savez ce qu'il me faut : vous direz à ce jeune homme ce qu'il aura à faire, vous lui tracerez sa ligne de conduite et vous lui promettrez une récompense en rapport avec les services qu'il m'aura rendus : vous lui direz que le gouvernement sait payer généreusement ceux qui l'ont servi avec zèle et intelligence.

—Très bien, Monsieur le ministre ; mais si, comme je n'en doute pas, mon protégé accepte la mission de confiance que vous voulez bien lui confier, j'aurai à vous demander une rémunération anticipée : il a une jeune sœur qui est complètement à sa charge, et il lui est impossible de l'abandonner.

—Quel âge a-t-elle ?

—Quinze à seize ans.

—Elle n'a évidemment pas terminé son éducation ; nous la placerons dans un des meilleurs pensionnats de Paris, où elle sera élevée aux frais de l'Etat.

—Vous avez, Monsieur le ministre, une manière de résoudre les difficultés qui ne souffre pas de réplique.

—Je n'ai plus qu'une question à vous faire. Quel est le nom de votre jeune homme ? Je tiens à n'avoir aucun rapport avec lui, je tiens à ce qu'il ne me connaisse pas ; mais il est nécessaire que je sache quels sont les agents que j'emploie.

—J'avais prévu votre question, et si vous ne me l'aviez pas posée, j'allais vous demander la permission de vous fournir les renseignements que vous desirez. Vous avez sans doute connu M. Durand, qui était directeur au ministère des Affaires étrangères.

—Durand, je me le rappelle parfaitement : un homme très intelligent, ambitieux, un peu viveur...

—Précisément, M. Durand était un libéral avancé, très ennemi du parti prêtre, il a élevé son fils dans ses idées.

—Très bien, très bien.

—Il passait pour posséder une très belle fortune, il vivait largement ; sa maison était montée sur un grand pied, il recevait, donnait des fêtes, et ses enfants ont été habitués à la vie large et facile des favorisés de la fortune. Il avait tenu cependant à ce que son fils fit de bonnes études et se préparât sérieusement à suivre une carrière. Charles Durand a parfaitement répondu aux désirs de son père. Il est très sérieux, déjà ambitieux et très intelligent.

—En un mot, c'est un garçon dont on ferait tout ce qu'on voudrait après un revers de fortune.

—Le revers est arrivé. M. Durand est mort il y a près d'un an, et l'on découvrit alors que toute sa fortune et celle de sa femme avaient été englouties dans des dépenses ruineuses. Le riche mobilier de l'appartement qu'il habitait rue de la Chaussée d'Antin dut être vendu pour satisfaire les créanciers, et les deux enfants reçurent pour héritage...quelques centaines de francs.

—Quel âge a le jeune homme ?

—Vingt-trois ans.

—Et vous le dites ambitieux ?

—Oui, Monsieur le ministre. A la mort de son père, il allait commencer sa troisième année de droit ; il a voulu finir ses cours quand même, afin de conquérir son diplôme de licencié, dont il compte se servir pour se créer une carrière, et reprendre sa place dans le monde. Dans l'impossibilité où il s'est trouvé de continuer à payer la pension de sa sœur, il a dû la garder près de lui ; ils habitent ensemble une mansarde dans une vieille maison de la rue Servandoni.

—Peste, mon cher Monsieur Meynandier, un agent talonné par la faim et éperonné par l'ambition sera entre nos mains un instrument précieux, actif, souple, dévoué, dont nous ferons tout ce que nous voudrons.

—J'en suis convaincu ; et nous arrivons au bon moment, il doit être aux abois, je sais qu'une demande de secours en sa faveur a été remise hier au ministre des affaires Etrangères.

—Parfait, je verrai mon collègue aujourd'hui et je le prierai de suspendre sa réponse ; il faut que ce garçon-là reste absolument sous notre dépendance.

Voyez-le le plus tôt possible et, s'il accepte, vous me ferez le plaisir de m'en informer aussitôt.

—Je viendrai moi-même vous annoncer le résultat de mes démarches.

—Je vous en serez très reconnaissant et je vous donnerai des instructions très détaillées que vous lui communiquerez.

IV

Au cinquième étage d'une vieille et sombre maison de la rue Servandoni, dans une chambre petite et basse, un jeune homme, assis devant une table chargée de livres, étudiait avec une ardeur fébrile.

De temps en temps il relevait la tête, et son regard distrait s'arrêtait un instant sur une jeune fille d'une quinzaine d'années occupée aux préparatifs d'un très modeste repas, puis il poussait un soupir et se remettait au travail. La jeune fille, le regardant à son tour, vint à lui, et souriant :

—Tu travailles trop, Charles : reposetoi.

—Me reposer ! s'écria le jeune homme en se redressant, y a-t-il un moment de repos pour l'esclave condamné à tourner la meule ?...Y a-t-il un repos pour le paria réduit à gagner son pain à la sueur de son front ?...

—Je sais bien que le travail est pour toi une absolue nécessité ; mais tu ne dois pas te rendre malade...Que deviendrions-nous si ce malheur nous arrivait ?...

—Tu me ferais porter à l'hôpital, et toi...Oh ! toi !...Si j'étais seul il y a longtemps que j'aurais cessé de souffrir, mais toi ! ! !...

—Pourquoi toujours parler ainsi, Charles ? Pourquoi n'avoir pas confiance en la Providence ?

—La Providence ! Nous a-t-elle empêché de tomber d'une situation heureuse, brillante, enviée, dans le plus complet dénuement ? Regarde donc cette chambre avec ses carreaux branlants, son papier décoloré et déchiré en vingt endroits ; regarde ces fenêtres mal jointes qui laissent passer le vent et la pluie ; et ces meubles communs, vulgaires, usés, misérables. Regarde nos vêtements râpés, déformés... Nous vivons de misères, et il me reste, comme fortune, la somme nécessaire à mon dernier examen. Si je réussis, je pourrai peut-être me procurer un emploi ; dans le cas contraire nous serons obligés de nous adresser au bureau de bienfaisance. Et c'est en ce moment que tu me parles de Providence !...Si le Dieu auquel tu crois et que tu pries tous les jours était autre chose qu'un rêve de ton imagination, j'aurais le droit de l'accuser d'injustice, en te voyant, toi, innocente et pure, dont l'âme naïve et bonne ne soupçonne même pas l'existence du mal...

—Charles ! Charles ! je t'en prie...

—Oh ! non. Je suis trop las de souffrir et de voir souffrir. Je ne sais pas pleurer comme une femme, moi, et je sens dans mon âme bouillonner toutes les colères, mon cœur s'emplir de haine et mon esprit de révolte. Ce Lereuttier, je suis certain qu'il nous a volés, et c'est notre or qu'il paye ses équipages, du fond desquels son insolence éclabousse notre misère, et quand je pense que ce misérable m'a fait jeter à la porte de chez lui !...

—Tu l'avais insulté.

A Suivre

S'habiller, se montrer, s'ennuyer, c'est ce qu'on appelle aller dans le monde.